Le Plan national d'actions (PNA) en faveur des Odonates menacés en France métropolitaine.

par Xavier HOUARD
Centre Entomologique de Ressources pour la Conservation, Office pour les insectes et leur environnement (Opie), BP 30 - F-78041 Guyancourt cedex - xavier.houard@insectes.org

Mots clés : PLAN NATIONAL D'ACTIONS, ODONATES MENACÉS, CONSERVATION, FRANCE.
Key words: NATIONAL ACTION PLAN, THEATENED DRAGONFLIES, CONSERVATION, FRANCE.

Résumé : Face aux menaces pesant sur les Odonates et conscient des enjeux liés à la conservation de ces insectes emblématiques et caractéristiques des zones humides, l'État français lance un plan national d'actions spécifiques en faveur de leur préservation. Ce plan concerne les 18 espèces de libellules les plus menacées sur le territoire métropolitain. Les grands types d'actions prévus dans le cadre de ce plan sont ici résumés.

Abstract : The French action plan for threatened Odonata. Facing threats to Odonata and aware of issues related to the conservation of those insects which are typical and emblematic of wetlands, the French government launched a national plan of specific actions for their conservation. This plan covers the 18 most endangered dragonfly species in the metropolitan territory. The main types of actions envisaged under this plan are summarized.

Odonates et protection de la nature

La première prise en compte des Odonates dans les politiques nationales de protection de la nature date formellement de l'édiction de la réglementation sur les espèces protégées (loi du 10 juillet 1976), où sont listées les 10 espèces de libellules actuellement strictement protégées sur le territoire national. Ces espèces ont été recensées dans le cadre des différents inventaires des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF). C'est avec l'instauration du réseau de sites naturels d'intérêt communautaire, à travers la mise en œuvre de la politique européenne dite « Natura 2000 », que les Odonates ont commencé à être réellement pris en compte du point de vue de leur conservation.

Intérêt envers les Odonates

Du fait même de leurs exigences écologiques, les Odonates sont désormais considérés comme des espèces « sentinelles » promptes à renseigner les scientifiques de l'environnement sur l'état de santé des habitats des zones humides. Avec 93 espèces autochtones, la France possède la plus grande richesse spécifique en Odonates d'Europe, juste devant l'Italie (90), l'Espagne (82) et l'Allemagne (81). De même, la répartition des espèces européennes endémiques démontre une grande richesse française, notamment

dans les régions méridionales (RISERVATO *et al*., 2009). La France porte une responsabilité très importante en matière de préservation et de sauvegarde des libellules.

Menaces actuellement identifiées :

La toute récente Liste rouge européenne des Odonates menacés montre que désormais 14 % des libellules d'Europe présentent un risque d'extinction à court terme (KALKMAN *et al.,* 2010). Les travaux liminaires lancés sur le sujet par la *Société française d'Odonatologie* (SFO) confirment les mêmes tendances à l'échelle nationale (DOMMANGET *et al.*, 2009).

Les principaux facteurs incriminés dans la disparition des libellules sont directement liés à la destruction et à la dégradation des zones humides, principalement par l'aménagement « inconsidéré » du territoire et par la surexploitation des ressources en eau. A cela vient s'ajouter l'implantation d'espèces allochtones envahissantes, faune et flore confondues. Et enfin localement, ces facteurs peuvent être amplifiés ou déclenchés par le réchauffement climatique noté au cours de ces dernières décennies.

En France, la moitié des surfaces de zones humides a disparu depuis 1950, principalement de par le drainage et l'artificialisation des sols.

Etat des connaissances :

Avec les données centralisées dans le cadre des programmes d'inventaire (INVOD et CILIF) menés par la SFO, la répartition des espèces à l'échelle nationale est désormais bien connue. Cependant, la base de données possède assez peu d'informations détaillées concernant les points de vue quantitatif et qualitatif, notamment sur les habitats larvaires, les comportements et l'autochtonie des individus. Certaines espèces prioritaires ont néanmoins fait localement l'objet d'études spécifiques, de suivis quantitatifs ou d'évaluation de la qualité de leurs habitats, mais cette connaissance reste très ponctuelle, fragmentaire, irrégulière d'une région à l'autre et très peu diffusée à l'échelle nationale (DUPONT, 2010).

Ainsi, c'est sur les bases de ces différents constats et motivé par l'émulation du « Grenelle de l'Environnement », que le Ministère en charge de l'écologie décide de confier en 2009 à l'Office pour les insectes et leur environnement (Opie) et à la SFO la rédaction d'un Plan national d'actions en faveur des Odonates menacés en France métropolitaine.

Qu'est-ce qu'un Plan national d'actions (PNA) ?

Anciennement dénommé « plans de restauration » dans le cadre de sa stratégie nationale pour la biodiversité, rebaptisés « plans nationaux d'actions » suite au « Grenelle », les PNA forment l'outil du Ministère en charge de l'écologie pour lutter contre l'érosion de la biodiversité, en réduisant les atteintes faites sur les espèces menacées d'extinction.

Globalement, cet outil vise à organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées, à mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats, à informer les acteurs concernés et le public et à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines

et dans les politiques publiques. Pour en savoir plus, on se reportera au site Internet suivant : http://www.developpement-durable.gouv.fr/1-Qu-est-ce-qu-un-plan-national-d.html.

Le plan en faveur des Odonates menacés :

Le 2 juin 2010, faisant suite à la validation du PNA « Odonates » par la commission faune du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), l'Opie a été désigné par le Ministère en charge de l'écologie pour animer ce PNA jusqu'en 2015.

Ainsi, 18 espèces de libellules sont concernées à l'échelle nationale. Certains de ces Odonates sont également menacés au niveau européen. Ce PNA est un plan « pluri-espèces » visant à l'amélioration globale de l'état de conservation des Odonates en France métropolitaine.

Nom scientifique	**Nom français** (SFO, 2010)	**Liste Rouge UICN Europe (UE27)**	**Endémique en Europe**
Lestes macrostigma (Eversmann,1836)	le Leste à grands stigmas	Vulnérable	-
Sympecma paedisca (Bauer,1877)	le Leste enfant	Préoccupation mineure	-
Coenagrion caerulescens (Fonscolombe, 1838)	l'Agrion bleuissant	Quasi menacé	-
Coenagrion lunulatum (Charpentier,1840)	l'Agrion à lunules	Préoccupation mineure	-
Coenagrion mercuriale (Charpentier,1840)	l'Agrion de Mercure	Quasi menacé	-
Coenagrion ornatum (Selys & Hagen, 1850)	l'Agrion orné	Quasi menacé	-
Nehalennia speciosa (Charpentier, 1840)	la Déesse précieuse	Quasi menacé	-
Aeshna caerulea (Ström, 1783)	l'Aeschne azurée	Préoccupation mineure	-
Gomphus flavipes (Charpentier, 1840)	le Gomphe à pattes jaunes	Préoccupation mineure	-
Gomphus graslinii Ramburg, 1842	le Gomphe de Graslin	Quasi menacé	Endémique
Lindenia tetraphylla (Vander Linden, 1825)	la Lindenie à quatre feuilles	Vulnérable	-
Ophiogomphus cecilia (Foucroy, 1785)	le Gomphe serpentin	Préoccupation mineure	-
Oxygastra curtisii (Dale, 1834)	la Cordulie à corps fin	Quasi menacé	-
Macromia splendens (Pictet, 1843)	la Cordulie splendide	Vulnérable	Endémique
Leucorrhinia albifrons (Burmeister, 1839)	la Leucorrhine à front blanc	Préoccupation mineure	-
Leucorrhinia caudalis (Charpentier, 1840)	la Leucorrhine à large queue	Préoccupation mineure	-
Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)	la Leucorrhine à gros thorax	Préoccupation mineure	-
Sympetrum depressiusculum (Selys, 1841)	le Sympétrum déprimé	Vulnérable	-

Les principaux objectifs de ce plan d'actions sont d'évaluer et d'améliorer l'état de conservation de ces espèces sur l'ensemble du territoire. Le PNA repose sur trois types d'actions :

(1) l'**Amélioration des connaissances** sur l'écologie, sur les pratiques de gestion favorables et sur la distribution des espèces, (2) la **Gestion conservatoire** à différentes échelles du paysage pour accroître les populations et la qualité des habitats (3) le **Porter à connaissance et la formation** des acteurs concernés. Pour toutes les actions, des priorités prenant en compte l'état des lieux des connaissances et des menaces ont été établies.

Ces actions prioritaires sont :
- recueillir des données sur les espèces ;
- organiser un suivi national des espèces cibles ;
- développer et appliquer des projets de conservation spécifiques ;
- développer un centre de ressources documentaires ;
- former des agents de terrain impliqués dans le suivi et la gestion.

Ce plan national d'actions est voué à être décliné dans les 22 régions de France métropolitaine. Suivant les recommandations nationales, chaque région devra bâtir son propre plan régional d'actions en faveur des Odonates, en ayant la possibilité d'étendre les actions aux espèces menacées régionalement. Pour être véritablement efficiente, la conservation de certaines populations d'Odonates doit être considérée à des échelles transrégionales ou encore transnationales et ainsi être menée en cohérence avec l'ensemble des politiques et des acteurs de la protection de la nature. Pour cela l'ensemble des régions sera coordonné à l'échelle nationale par la structure animatrice du plan (Opie) sous la tutelle de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Nord-Pas-de-Calais afin d'atteindre les objectifs fixés par le plan.

Travaux cités

[DOMMANGET J.-L., PRIOUL B., GADJOS A. & BOUDOT J.-P., 2009. Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine complétée par la liste des espèces à suivi prioritaire. Société Française d'Odonatologie (Sfonat). Rapport non publié, 48 pp.]

DUPONT, P. (coord.), 2010. Plan national d'actions en faveur des Odonates. Office pour les insectes et leur environnement / Société Française d'Odonatologie - Ministère de Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 170 pp.

KALKMAN V.J., BOUDOT J.-P., BERNARD R., CONZE K.-J., DE KNIJF G, DYATLOVA E., FERREIRA S., JOVIC M., OTT J., RISERVATO E. & SAHLEN G.,2009. European Red List of Dragonflies. UICN, Gland, Switzerland & Cambridge, United-Kingdom - Office for Official Publications of the European Union, Luxembourg, 28 pp.

RISERVATO E., BOUDOT J.-P., FERREIRA S., JOVIC M., KALKMAN V.J., SCHNEIDER W., SAMRAOUI B. & CUTTELOD A., 2009. Statut de conservation et Répartition Géographique des libellules du Bassin Méditerranéen. Gland, Suisse et Malaga, Espagne : UICN. viii + 34pp.